



OFFRE DE FORMATIONS 2023 - 2024



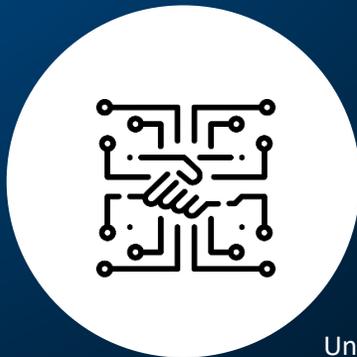
Proximité et réactivité partout en France



Un cabinet dédié au droit social



Une équipe unie et unique



Une offre digitale innovante

OGLETREE DEAKINS
PARTENAIRE STRATEGIQUE DES EMPLOYEURS
EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Ogletree Deakins, le meilleur du droit social

Ogletree Deakins a été créé en France en 2017 par des avocats issus de prestigieux cabinets français et anglo-saxons de la place de Paris désireux d'unir les meilleures compétences françaises en droit social et de dispenser un conseil d'excellence au sein d'un cabinet dédié exclusivement à la pratique du droit social en France, en Europe, comme en Amérique.

Ogletree Deakins poursuit sa dynamique de développement en devenant un acteur majeur dans la pratique du droit social auprès des entreprises et grands groupes français, ce qui lui a valu d'être distingué par le Trophée d'Or 2023 en réorganisations sociales au Sommet du Droit et de figurer sur le podium du Palmarès du Droit dans le trio de tête des cabinets leaders en relations collectives de travail.



Proximité et réactivité partout en France

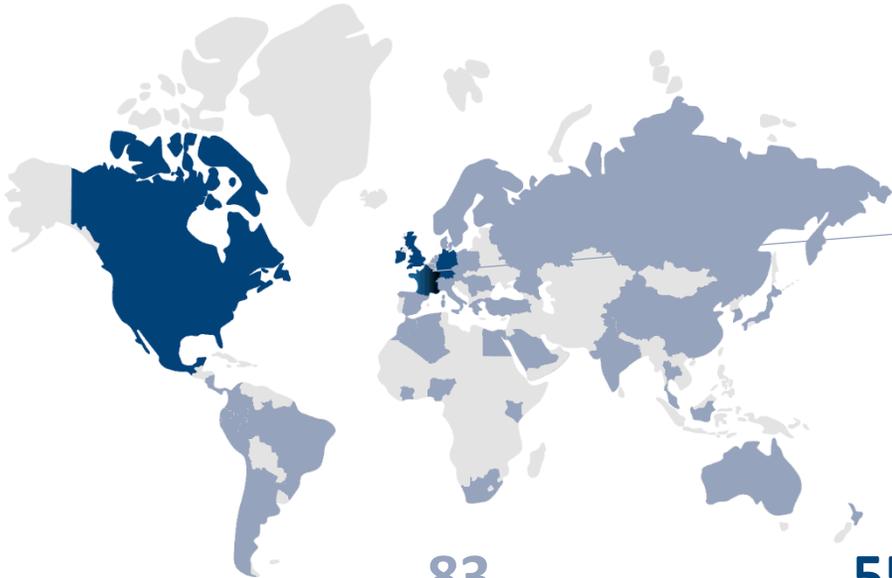
Implanté à Paris, Nantes et Lyon, c'est en Nouvelle-Aquitaine que le cabinet se déploie depuis 2023 avec l'ouverture d'un nouveau bureau à Bordeaux. Ainsi, Ogletree Deakins confirme toujours plus son ancrage local pour être au plus près de ses clients et les accompagner partout sur le territoire national (en métropole, comme en outre-mer) en conseil et en contentieux sociaux complexes, sur des dossiers stratégiques et à haute valeur ajoutée, aux côtés des employeurs des secteurs privé et public.

Une qualité de service réputée

Les avocats français d'Ogletree Deakins s'inscrivent dans la même exigence d'excellence et de qualité que les créateurs du cabinet historique, fondé en 1977 et leader mondial du droit social au service des employeurs, avec plus de 950 avocats répartis sur l'ensemble du continent nord-américain, au Mexique et en Europe (France, Allemagne et Royaume-Uni).

+ 950

Avocats Ogletree Deakins dédiés au droit social dans le monde



83

Bureaux partenaires

55

Bureaux dans le monde



4

Bureaux en France

22

Avocats dédiés au droit social en France



[Jean-Marc Albiol](#)



[Cécile Martin](#)



[Stéphane Bloch](#)



[Karin Dulac](#)



[Alexandre Abitbol](#)



[Pascale Ernst](#)



[Nicolas Peixoto](#)
Associé – Référent formation



[Paul Clair](#)



[Anne-Sophie
Cepoi-Demouzon](#)



[Marie Paulin](#)



[Alexis Borestel](#)



[Caroline Donetti](#)



[Thibaud Lauxerois](#)



Daniella Dellome
Référente pédagogique



[Bérengère Lubineau](#)



[Jérôme Verneret](#)



[Rafael Dezelee
Roque](#)



[Eric De Laboulaye](#)



[Hassan Ahtouch](#)



[Myriam Mehidi](#)



Augustin Alphonseraj
Référent administratif et
handicap



Associés



Of Counsel



Counsel



Collaborateurs



Service Formation

Les CV et publications des avocats formateurs sont accessibles en ligne en cliquant sur leur photo.

Nos formations sont **élaborées pour répondre aux besoins spécifiques et aux problématiques de droit social rencontrés par nos clients**. Par ailleurs, si vous souhaitez une adaptation complète du contenu de nos formations à la situation de votre entreprise, nous pouvons réaliser **des formations sur mesure**. Pour ce faire, merci de prendre attache avec notre Responsable pédagogique.

Nos avocats formateurs peuvent intervenir dans vos locaux **partout en France**. Toutes nos offres de formations sont également **proposées en distanciel ou en accès hybride**.

En tant que cabinet dédié au droit social, nous accompagnons nos clients sur l'ensemble des problématiques de la relation de travail, dans ses composantes individuelles et collectives :



Gestion de la relation individuelle

Contrats de travail, durée du travail



Relations collectives

Négociations collectives, CSE, syndicats, élections professionnelles



Contentieux individuels et collectifs

Harcèlement, discrimination, licenciement individuel/économique



Réorganisations sociales

PSE, RCC, plans de départs volontaires



Rémunération et avantages sociaux

Actionnariat, épargne salariale, prévoyance et retraite



AT/MP, Sécurité sociale

Santé et sécurité au travail, maladies professionnelles, inaptitude



Ethique, enquêtes internes

Compliance, lanceurs d'alertes, signalements



Données personnelles RH

Conformité RGPD, cybersécurité



Droit social du secteur public

Entreprises à statut, service public



Droit pénal social

Prêt de main d'oeuvre illicite, travail dissimulé



Mobilité internationale

Expatriation, travailleurs détachés et réintégration



Formation

Actualité réglementaire, jurisprudentielle et/ou thématiques choisies par les clients

- Nos thématiques de formations s'appuient sur **l'expérience reconnue de nos avocats, qui conseillent et accompagnent au quotidien les employeurs**. Nos formations sont élaborées de manière à **répondre aux besoins de nos clients** et leur permettre de **connaître les bonnes pratiques** à mettre en œuvre face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer au quotidien.
- Chaque formation est interactive et **peut être adaptée sur mesure** en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Elles permettent d'échanger entre professionnels (avocats et employeurs) sur les retours d'expérience et ainsi proposer des solutions opérationnelles sur le « terrain » adaptées à la situation de l'entreprise.
- Toutes les formations Ogletree Deakins sont destinées à un public professionnel confronté aux questions de droit social : DRH / RRH, dirigeants, managers, juristes, spécialistes de la paie, Compensation & Benefits.
- Les pré-requis et objectifs des formations sont précisés sur chaque programme de formation.

A qui sont destinées nos formations ?



Dirigeants



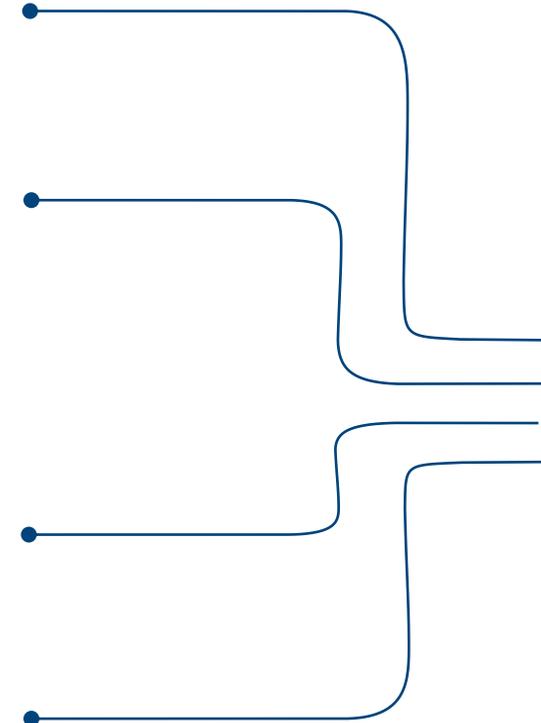
**DRH/RRH,
Directeurs/Responsable des relations sociales**



Juristes, Managers



**Spécialistes de la paie,
Compensation & Benefits**



- Les formations peuvent être dispensées au sein des locaux de nos clients ou dans notre bureau parisien, dans une salle spécifiquement mise à la disposition du cabinet Ogletree Deakins respectant les conditions d'accueil prévues (19 personnes maximum).
- Pour les formations inter-entreprises, un minimum de 10 participants est demandé.
- Pour les formation en distanciel, le nombre de participants est illimité.
- Toutes les formations proposées dans notre catalogue peuvent également être réalisées **intra-entreprise et adaptées à la situation de votre entreprise et son contexte en droit social.**
- Pour les formations intra-entreprise, les convocations, le programme de formation et le règlement intérieur sont directement adressés au Responsable de formation au sein de l'entreprise pour communication aux participants en amont de la formation.
- **Un support de formation** complet est systématiquement remis aux candidats en séance.
- Un questionnaire est soumis aux participants en début et fin de formation afin de **permettre l'évaluation des compétences.**
- **Les formations sont animées par les avocats du cabinet Ogletree Deakins.**
- Le cabinet Ogletree Deakins est **très attaché à la formation continue des avocats, et donc des formateurs :**
 - chaque semaine, une réunion est organisée lors de laquelle les avocats évoquent notamment les problématiques « terrain » rencontrées et débriefent sur les questionnements juridiques émergeant des dossiers et les dernières décisions de justice,
 - chaque mois, les avocats assistent à une séance d'actualité de deux heures dispensée par une équipe de Professeurs des Universités Paris I et Paris II, qui couvre l'actualité législative en droit social et les actualités jurisprudentielles.
- Toutes nos formations peuvent être dispensées indifféremment **en français ou en anglais.**

Tarifs :

- Tous nos tarifs sont mentionnés hors taxes et sont soumis à une TVA de 20%,
- La facturation est établie à réception de la convention de formation et des conditions générales de vente (CGV) signées.
- Vous pouvez accéder directement aux documents suivants en cliquant sur ces liens hypertextes :
 - [Notre règlement intérieur](#)
 - [Nos conditions générales de vente \(CGV\)](#)

Demandes spécifiques et accessibilité :

- Pour l'ensemble des questions relatives à l'accessibilité et à l'adaptation de nos contenus de formations aux personnes en situation de handicap, merci de prendre attache avec notre service Formation préalablement à la séance afin de nous permettre de mettre en œuvre les conditions d'accueil et d'organisation adéquates (Réfèrent Handicap : M. Augustin Alphonseraj / Référente pédagogique : Daniella Dellome – leurs coordonnées
- Vous pouvez accéder directement aux informations relatives au Réfèrent handicap en cliquant sur ce lien hypertexte :
 - [Informations relatives au Réfèrent handicap](#)

Quelques statistiques :



Nombre de formations et interventions dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins :

- **41 formations** en 2023
- **34 formations** en 2022



Nombre de participants aux interventions et formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins :

- **538 participants** en 2023
- **318 participants** en 2022



Note moyenne de satisfaction des participants aux formations dispensées par les formateurs d'Ogletree Deakins

Thème 1 - Gestion des enquêtes internes (p. 11-14)

- **Module 1** : Les enquêtes internes en entreprise - Aspects sociaux pratiques
- **Module 2** : Lanceur d'alerte
- **Module 3** : Prévention et gestion des situations de harcèlement

Thème 2 - Gestion du personnel et protection des données personnelles RH (p. 15-19)

- **Module 1** : Comment mener une étude d'impact relative à la protection des données?
- **Module 2** : La RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH
- **Module 3** : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes
- **Module 4** : Le télétravail

Thème 3 - Mise en place et gestion des institutions représentatives du personnel (p. 20-23)

- **Module 1** : Le Comité Social et Economique
- **Module 2** : Comité de groupe et Négociation de groupe
- **Module 3** : Les consultations des CSE dans les opérations *corporate*

Thème 4 - Négociation collective (p. 24-26)

- **Module 1** : La participation en entreprise

Thème 5 - Régime social et fiscal des indemnités et rémunération & mobilité (p. 26-29)

- **Module 1** : Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants
- **Module 2** : Mobilité internationale Outbound - Principes pratiques
- **Module 3** : Le télétravail international

Thème 6 - Restructurations d'entreprises (p. 30-34)

- **Module 1** : La rupture du contrat depuis les réformes Macron
- **Module 2** : Licenciement collectif pour motif économique
- **Module 3** : La Rupture Conventionnelle Collective
- **Module 4** : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé

Thème 7 – La santé au travail (p. 35-37)

- **Module 1** : Gérer l'inaptitude du salarié
- **Module 2** : Les risques psychosociaux

Thème 8 – Droit pénal du travail (p. 38-39)

- **Module 1** : La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale

Exemples de formations en anglais (p. 34-37)

- General introduction to procedure before french labor tribunals ("Conseil de Prud'hommes")
- Reduction in workforce in France
- General introduction on restructuring in France

Thème 1 : Nos formations sur la gestion des enquêtes internes

Module 1 : Les enquêtes internes en entreprise - Aspects sociaux pratiques

Module 2 : Lanceur d'alerte

Module 3 : Intervention sur le harcèlement



Objectifs pédagogiques

- Acquérir une compréhension approfondie des raisons, des circonstances et des réglementations entourant les enquêtes internes en entreprise.
- Développer des compétences avancées dans la collecte, l'analyse des preuves, la gestion d'entretiens et la documentation pour mener des enquêtes internes efficaces.
- Savoir gérer la communication et la restitution des résultats de l'enquête pendant les différentes étapes, et l'interaction avec les parties impliquées
- Maîtriser le suivi de l'enquête et les sanctions à appliquer

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Dispositions générales sur les enquêtes internes
- II. Le déroulement des enquêtes internes
- III. Recueil des preuves & données personnelles
- IV. Restitution des enquêtes internes
- V. La phase de(s) sanction(s)

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur votre contexte en droit social
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quizz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Développer une compréhension approfondie du rôle des lanceurs d'alertes, y compris la connaissance de son statut protecteur.
- Acquérir des compétences pratiques liées à la détection, la documentation, et la communication responsable des informations sensibles, en mettant l'accent sur l'évaluation des risques et la protection de l'identité des lanceurs d'alertes.
- Savoir réagir efficacement à une alerte

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Qu'est-ce qu'un lanceur d'alerte ?
- II. Qu'est-ce qu'une alerte ?
- III. Comment formuler une alerte ?
- IV. Comment réagir lorsqu'on est destinataire d'un signalement ?
- V. Comment réagir lorsqu'on est visé par une alerte ?
- VI. Comment est protégé le lanceur d'alerte ?
- VII. Propos conclusifs

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Module 3 : Prévention et gestion des situations de harcèlement

Objectifs pédagogiques

- Prévenir le harcèlement : identifier les situations à risque, mettre en place des mesures préventives
- Gérer les situations de harcèlement : réagir, accompagner, faire cesser et sanctionner
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles relatives aux lanceurs d'alertes

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Identification des situations
- II. L'importance générale de la notion de respect au travail
- III. Déterminer la nature de la souffrance relationnelle
- IV. La prévention des situations de harcèlement
- V. L'accompagnement en cas de situation de harcèlement
- VI. La protection des victimes de harcèlement
- VII. Les sanctions contre les harceleurs

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 2 : Gestion du personnel et protection des données personnelles RH

Module 1 : Comment mener une étude d'impact ?

Module 2 : La RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH

Module 3 : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes

Module 4 : Le télétravail



Module 1 : Comment mener une analyse d'impact relative à la protection des données?

Cette formation a pour objectif de comprendre la nécessité de la mise en place d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIDP) et d'exposer les outils à mettre en œuvre le cas échéant.

Objectifs pédagogiques

- Identifier et expliquer les lois et normes liées à la protection des données, en mettant l'accent sur le RGPD ou autres réglementations applicables.
- Connaître les étapes du processus d'AIDP, du repérage des traitements à la mise en œuvre des mesures d'atténuation.
- Identifier et évaluer les risques liés au traitement des données personnelles et proposer des mesures concrètes pour atténuer ces risques.
- Mise en pratique: appliquer les connaissances à des cas pratiques et des études de cas.
- Suivi et mise à jour : comprendre l'importance du suivi continu et de la mise à jour des AIDP.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Comprendre quand une AIDP est nécessaire (surveillance des salariés, whistleblowing)
- II. Outils concrets pour améliorer l'efficacité et la mise en œuvre des AIDP au sein de votre organisation
- III. Créer les questionnaires
- IV. Intégrer les PIA / DPIA
- V. Questions

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39
paris.km@ogletreedeakins.com
www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée
à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Module 2 : Le RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des ressources humaines

L'obligation de protection des données personnelles du salarié soulève de multiples problématiques en entreprise : garantir concrètement les droits d'accès, droit à l'effacement pour le salarié, assurer la conformité de l'entreprise dans toutes les situations de vie de l'activité (recrutement du salarié, fuite accidentelle de donnée, contentieux et saisie de données, enquête interne, fin du contrat de travail...).

Objectifs pédagogiques

- Compréhension du RGPD et de ses principaux aspects pertinents pour la gestion des ressources humaines.
- Intégration pratique : appliquer les principes du RGPD à la gestion quotidienne des données personnelles des salariés, en mettant l'accent sur la confidentialité, la transparence et le respect des droits individuels.
- Conformité et bonnes pratiques : promouvoir les meilleures pratiques en matière de protection des données.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Quelles sont les obligations des responsables de traitement ?
- II. Quels sont les droits des salariés ?
- III. Précautions à prendre avant de mettre en œuvre un traitement de données salariées ?
- IV. Comment transférer les données hors de l'union Européenne ?

Pause

- V. Principales applications pratiques en RH
- VI. Que faire en cas de violation de données ?
- VII. Comment réagir face à un contrôle de la CNIL ?
- VIII. Sanctions en cas de non respect

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39
paris.km@ogletreedeakins.com
www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée
à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Module 3 : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les composantes de l'Index Égalité femmes/hommes, y compris les indicateurs clés, les modalités de calcul et les obligations légales associées.
- Savoir collecter, analyser et interpréter les données permettant le calcul de l'Index Égalité au sein de l'entreprise, en mettant l'accent sur la correction des éventuels déséquilibres.
- Savoir mettre en place des actions correctives visant à améliorer la parité au sein de l'organisation.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Quel contexte ?
- II. Quel champ d'application
- III. Comment calculer les effectifs pour déterminer l'obligation de publier l'index ?

Pause

- IV. Quelle période prendre en compte pour le calcul de l'index ?
- V. Quels sont les effectifs retenus dans les indicateurs ?
- VI. Quelle rémunération prendre en compte ?
- VII. Comment calculer chaque indicateur ?

Déjeuner

- VIII. Comment calculer l'index ?
- IX. Quels sont les outils mis en place pour faciliter le calcul ?
- X. Que faire à la suite du calcul de l'index ?
- XI. Comment se mettre en conformité ?
- XII. Quelles sanctions ?

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dispositions légales entourant le télétravail, en mettant l'accent sur les droits et les devoirs des employeurs et des employés conformément au droit du travail.
- Développer les compétences nécessaires pour appliquer les règles juridiques liées au télétravail dans des scénarios concrets, en tenant compte des contrats de travail, de la protection sociale et des implications en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprendre à gérer les aspects relationnels du télétravail en conformité avec le droit du travail, en abordant les questions de contrôle de la performance, de la vie privée, et en favorisant un dialogue ouvert pour prévenir les conflits potentiels.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Rappels sur les modalités de mise en place du télétravail
- II. Les conséquences du télétravail sur la relation de travail
- III. L'obligation de santé et de sécurité de l'employeur

Pause

- IV. Actualité jurisprudentielle

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39
paris.km@ogletreedeakins.com
www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée
à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 3 : Mise en place et gestion des institutions représentatives du personnel

Module 1 : Le Comité Social et Economique

Module 2 : Comité de groupe et Négociation de groupe

Module 3 : Les consultations des CSE dans les opérations corporate



Objectifs pédagogiques

- Compréhension du rôle et des responsabilités du CSE : acquérir une compréhension approfondie du rôle, des missions et des responsabilités du Comité Social et Économique dans l'entreprise, en mettant en évidence ses fonctions consultatives, informatives, et ses prérogatives en matière sociale et économique.
- Développer les compétences nécessaires pour comprendre les modalités de fonctionnement du CSE, y compris la fréquence des réunions, les règles de consultation, les droits d'alerte, et les mécanismes de prise de décision au sein du comité.
- Apprendre à promouvoir une communication constructive au sein du CSE, ainsi qu'entre le CSE, la direction et les salariés. Développer des compétences pour favoriser la collaboration et la résolution de problèmes au sein de l'instance.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Création du CSE
- II. Mise en place

Pause

- III. Composition
- IV. Fonctionnement

Déjeuner

- V. Attributions
- VI. Négociation collective

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal entourant le comité de groupe, en mettant en lumière ses missions, ses prérogatives, et son rôle dans la coordination des informations et des consultations au niveau du groupe.
- Gérer de manière efficace les processus d'information et de consultation au sein du comité de groupe, en mettant l'accent sur la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations pertinentes, ainsi que sur la conduite de négociations stratégiques pour les salariés du groupe.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Comité de groupe
 - A. Configuration de groupe
 - B. Mise en place du comité de groupe
 - C. Composition du comité de groupe
 - D. Organisation du comité de groupe

Pause

- II. Négociation de groupe
 - A. Parties à la négociation
 - B. Représentativité au niveau du groupe
 - C. Modalités de la négociation de groupe
 - D. Notification, dépôt, durée et suivi de l'accord

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Présenter les consultations du CSE dans les opérations corporate, à l'exclusion des opérations de réorganisation impliquant les licenciements économiques
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Introduction
 - A. *L'article L. 2312-8 du Code du travail*
 - B. *Rappel des règles générales pour la mise en œuvre des consultations*
- II. Procédures d'information-consultation des CSE
 - A. *Opérations de modification juridique de l'entreprise*
 - B. *Opérations de concentration*
 - C. *Offre publique d'achat (OPA)*
 - D. *Articulation des consultations à différents niveaux*

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 4 : Négociation collective

Module 1 : La participation en entreprise



Objectifs pédagogiques

La participation en entreprise est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et a des impacts financiers importants.

- Maîtriser la législation en vigueur régissant l'accord de participation en entreprise
- Développer des compétences juridiques spécifiques liées à la négociation et à la rédaction d'accords de participation
- Maîtriser les questions relatives aux calculs de la réserve, à la mise à la disposition de la participation pour les salariés, et aux traitements sociaux et fiscaux de la participation

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Les principes de la participation
- II. Conclusion et contenu de l'accord de participation
- III. Détermination de la réserve de participation
- IV. Mise à disposition de la participation pour les salariés
- V. Traitement social et fiscal de la participation

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 5 : Régime social et fiscal des indemnités et rémunération & mobilité

Module 1 : Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants

Module 2 : Mobilité internationale Outbound - Principes pratiques

Module 3 : Le télétravail international



Objectifs pédagogiques

La jurisprudence sur le régime des indemnités de rupture est abondante.

- Comprendre les mécanismes juridiques et fiscaux régissant les indemnités de rupture, en mettant l'accent sur les différents types d'indemnités, les obligations légales, et les implications fiscales pour les employeurs et les dirigeants.
- Structuration de la rémunération des dirigeants : savoir comment structurer la rémunération des dirigeants en couvrant les divers éléments tels que les salaires, les bonus, les avantages en nature, et les plans de rémunération incitative et mettre en place les meilleures pratiques pour aligner la rémunération sur les objectifs stratégiques de l'entreprise tout en respectant les contraintes légales.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Régime applicable aux indemnités de rupture
- II. Rémunération des dirigeants

Pause

- III. Précautions à prendre à l'arrivée des dirigeants
- IV. Cas de cumul de revenus transfrontaliers

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

Une entreprise qui rayonne en dehors de ses frontières doit être vigilante et anticiper les évolutions légales et réglementaires.

- Comprendre les réglementations juridiques et administratives entourant la mobilité internationale des salariés en situation d'Outbound, incluant la gestion des visas, les obligations en matière de sécurité sociale, les contrats de travail internationaux, et les aspects liés à la fiscalité.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Faire le bon choix de mobilité
- II. Préparer le départ du salarié
- III. Déterminer la rémunération et le coût d'un expatrié
- IV. Déterminer la couverture sociale
- V. Appréhender la réglementation sociale et fiscale applicable à la gestion des salariés à l'international

Pause

- VI. Gérer le retour du salarié
- VII. Risques contentieux liés à la mobilité

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedekins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux du télétravail à l'international
- En maîtriser les impacts en droit du travail et en droit de la sécurité sociale
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Le télétravail à l'international, nouvelle forme d'organisation du travail
- II. Impact en droit du travail
- III. Impact en droit de la sécurité sociale et conséquences sur la couverture sociale complémentaire
- IV. Autres enjeux (frais de transport, obligations en matière de santé et de sécurité, protection des données personnelles)

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 6 : Restructurations d'entreprise

Module 1 : La rupture du contrat depuis les réformes Macron

Module 2 : Licenciement collectif pour motif économique

Module 3 : La Rupture Conventionnelle Collective

Module 4 : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé



Module 1 : La rupture du contrat depuis les réformes Macron

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la rupture du contrat de travail dans leurs approches contentieuses et amiables
- Comprendre les apports de la mise en place du barème Macron
- Maîtriser le régime social des indemnités de rupture

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Les évolutions du contentieux prud'homal
 - A. *Les objectifs des réformes depuis 2013*
 - B. *Baisse essentiellement quantitative des saisines des CPH*
 - C. *Une baisse à venir du taux d'appel ?*
 - D. *Les apports du barème de conciliation*

Pause

- E. *Les apports du barème sur les dommages et intérêts*
- F. *L'impact du RGPD sur la production de preuve*
- G. *La digitalisation des contentieux*

Déjeuner

- II. Actualité sur le régime social et fiscal des indemnités de rupture
 - A. *Le régime fiscal des indemnités de rupture*
 - B. *Le régime social des indemnités de rupture*
 - C. *Le traitement des indemnités de rupture*

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree
Deakins

Avocats dédiés au droit social

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances globales et précises sur le licenciement pour motif économique, préalable indispensable à la conduite d'une réorganisation.
- Acquérir les bases juridiques régissant le licenciement pour motif économique, en mettant l'accent sur les critères légaux, les obligations de l'employeur, les procédures à suivre, et les droits des salariés dans le contexte de la législation nationale en vigueur.
- Développer des compétences pratiques pour la mise en œuvre effective d'une procédure de licenciement économique, incluant la planification stratégique, la communication avec les salariés, la consultation des représentants du personnel, et la gestion des implications sociales et juridiques tout au long du processus

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Analyse du Contexte
- II. La procédure de licenciement

Pause

- III. Le dossier économique

Déjeuner

- IV. Le plan de sauvegarde de l'emploi

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les cadres légaux régissant la rupture conventionnelle collective, en mettant en avant les dispositions légales, les critères d'application, et les procédures à suivre. Examiner les obligations des parties prenantes, les consultations nécessaires, et les étapes clés du processus.
- Savoir gérer le processus de rupture conventionnelle collective, y compris la planification, la communication avec les représentants du personnel, la négociation des modalités, et la mise en œuvre.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Etude de l'accord portant RCC
 - A. *Elaboration de l'accord portant RCC*
 - B. *Contenu de l'accord portant RCC et procédure de contrôle de l'administration*
 - C. *Contentieux de l'accord portant RCC*

Pause

- II. Etude des différents types d'accord portant RCC envisageables
 - A. *Accord de restructuration « tiède »*
 - B. *Accord de restructuration « à froid »*

Déjeuner

- C. *Accord de restructuration mixte*
- D. *Accord de restructuration à plusieurs étapes*

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Module 4 : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé

Objectifs pédagogiques

- Cette formation vous permet de faire le point sur les outils à disposition afin d'anticiper les changements organisationnels et en limiter les impacts sociaux.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Envisager les solutions alternatives à la rupture « contrainte » des contrats de travail
 - A. *Préserver l'emploi en aménagement la relation de travail (GEPP, APC, accord d'aménagement du temps de travail)*
 - A. *Rompre la relation de travail sur la base du volontariat sans départ contraint (RCC, schémas)*

Pause

- II. Préparer et mettre en œuvre la rupture
 - A. *Traiter la consultation sur les orientations stratégiques*

Déjeuner

- B. *Le licenciement pour motif économique (cause économique, PDV, reclassement, procédure, sanction ...)*

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 7 : La santé au travail

Module 1 : Gérer l'inaptitude du salarié

Module 2 : Les risques psychosociaux



Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le cadre légal régissant l'inaptitude du salarié, en mettant l'accent sur les critères d'inaptitude, les obligations légales de l'employeur en matière de reclassement, les procédures de constat d'inaptitude, et les droits du salarié.
- Gérer efficacement les situations d'inaptitude, y compris la communication avec le salarié, la mise en place des examens médicaux, la recherche de solutions de reclassement, et la prise de décisions conformes à la réglementation en vigueur.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

1. Propos liminaires sur la distinction entre l'inaptitude professionnelle et non-professionnelle
2. Le constat de l'inaptitude : Médecin du travail ? Médecin traitant ? Médecin-conseil ?
3. Le principe de maintien de l'emploi : la recherche de reclassement
4. La procédure de contestation de l'avis d'inaptitude
5. La rupture du contrat de travail du salarié inapte
6. Inaptitude et AT/MP : quelle conciliation ?
7. L'inaptitude en pratique

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre, identifier, prévenir et gérer les risques psychosociaux en entreprise.
- Appréhender les risques psychosociaux, incluant la définition des RPS, les facteurs de stress au travail, et les conséquences sur la santé mentale des travailleurs. Explorer les indicateurs et les situations propices à l'émergence des RPS.
- Développer des compétences pratiques pour identifier, évaluer, prévenir, gérer et traiter les risques psychosociaux en entreprise.
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

1. Identifier et prévenir

- Les mécanismes de prévention
- La responsabilité de l'entreprise et des dirigeants

2. Traiter

- Mener l'enquête et prendre les mesures adéquates
- Sanctionner

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1/2 journée

à personnaliser selon les besoins

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Thème 8 : Droit pénal du travail



Module 1 : La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale

Objectifs pédagogiques

Cette formation vous permet de maîtriser l'éventail des risques pénaux encourus par les dirigeants d'entreprise :

- Maîtriser les mécanismes d'engagement de la responsabilité pénale et les conséquences pour les dirigeants, cadres et responsables.
- Comprendre les enjeux de la délégation de pouvoir.
- Comprendre les mécanismes contentieux en cas d'engagement de la responsabilité
- Panorama complet des nouveautés législatives et jurisprudentielles

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Introduction
- II. Les principes de la personne morale
- III. Les dirigeants
- IV. Les formes de poursuite
- V. La procédure
- VI. Le procès

Questions / Réponses



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Ogletree
Deakins

Avocats dédiés au droit social

Public : PDG, Directeurs & Responsables RH, Responsables de relations sociales, Managers, Juristes d'entreprise, Avocats, Conseils

Pré-requis : public professionnel

Niveau d'expertise : Expert

Moyens pédagogiques :

- Formation tenant compte des dispositions légales en vigueur et des dernières jurisprudences
- Formation s'appuyant sur le contexte en droit social du client
- Formation construite dans un but pédagogique d'acquisition des compétences par la pratique et l'expérimentation
- Accès des stagiaires aux articles de doctrines, quiz, support de formation transmis en fin de session.

Satisfaction & évaluation :

- Evaluation via des outils digitaux en cours et au terme de la formation (questionnaires proposés via des QR codes, accessibles sur le support de formation)

Toutes nos formations peuvent aussi être dispensées en anglais

Exemple de formations dispensées en anglais :

*General introduction to procedure before french labor tribunals
("Conseil de Prud'hommes")*

Reduction in workforce in France

General introduction on restructuring in France



Objectifs pédagogiques

- Legal proceedings in France are complex.
- This training offers you to apprehend this subject.

Programme de formation

Présentation – Recueil des besoins

- I. Presentation of French labor tribunal
- II. French Labor Tribunal procedure

Pause

- III. Specificities of Labor tribunal litigation

Questions / Answers



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Audience: CEOs, HR Directors & Managers, Labor Relations Managers, Managers, In-house lawyers, Lawyers, Consultants

Prerequisites: professional audience

Level of expertise: Expert

Teaching resources:

- Training taking into account current legal provisions and the latest case law
- Training based on the client's employment law context
- Training designed to acquire skills through practice and experimentation
- Trainee access to doctrinal articles, quizzes, training aids sent at the end of the session.

Satisfaction & evaluation :

- Evaluation via digital tools during and at the end of training (questionnaires offered via QR codes, accessible on the training support).

Pedagogical objectives

- French labor law provides tools to reduce the labor force.
- This training analyzes this subject. Key elements for foreign leaders and in-house lawyers.

Training program

Presentation – Needs assessment

I. Forced Termination

- Overview of the different processes*
- Overview of the procedure*
- Legal definition of the valid economic ground*
- Manage the individual aspects of the procedure*
- Manage the collective side of the procedure*
- Implement the project*

Break

II. French Labor Tribunal procedure

- A new process - the Collective Mutual Termination*
- Overview of the procedure*
- An adaptable tool*
- Costs*
- Stats*

Questions / Answers



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Audience: CEOs, HR Directors & Managers, Labor Relations Managers, Managers, In-house lawyers, Lawyers, Consultants

Prerequisites: professional audience

Level of expertise: Expert

Teaching resources:

- Training taking into account current legal provisions and the latest case law
- Training based on the client's employment law context
- Training designed to acquire skills through practice and experimentation
- Trainee access to doctrinal articles, quizzes, training aids sent at the end of the session.

Satisfaction & evaluation :

- Evaluation via digital tools during and at the end of training (questionnaires offered via QR codes, accessible on the training support).

General introduction on restructuring in France

Pedagogical objectives

- This training course analyzes restructuring in France.
- Particularly helpful for leaders and in-house lawyers wishing to get a sense of the legal framework of French employment law.

Training program

Presentation – Needs assessment

- I. The social plan procedure (legally called the “PSE” in French and composed of 2 documents called “Book 1” and “Book 2”)
 - A. *How long does it take?*
 - B. *How much does it cost?*
 - C. *What are the risks?*

Break

- II. The collective mutual termination (legally called the “RCC” in French)
 - A. *How long does it take?*
 - B. *How much does it cost?*
 - C. *What are the risks?*

Questions / Answers



Contact

Tél.: 01 53 64 12 39

paris.km@ogletreedeakins.com

www.ogletree.fr



Durée

1 journée

à personnaliser selon les besoins

Audience: CEOs, HR Directors & Managers, Labor Relations Managers, Managers, In-house lawyers, Lawyers, Consultants

Prerequisites: professional audience

Level of expertise: Expert

Teaching resources:

- Training taking into account current legal provisions and the latest case law
- Training based on the client's employment law context
- Training designed to acquire skills through practice and experimentation
- Trainee access to doctrinal articles, quizzes, training aids sent at the end of the session.

Satisfaction & evaluation :

- Evaluation via digital tools during and at the end of training (questionnaires offered via QR codes, accessible on the training support).

Des formations adaptées à vos besoins

Ogletree Deakins est un cabinet d'avocats dédié au droit social qui accompagne les employeurs dans toutes les opérations quotidiennes ou exceptionnelles nécessitant une grande expertise.

Nos formations s'adressent à un public averti de professionnels du droit et des relations sociales en entreprise.

Ces sessions de formation permettent également d'échanger entre vous et avec nos avocats formateurs sur vos problématiques « terrain » concrètes.

Ce catalogue a vocation à vous présenter la palette de nos compétences et de nos savoir-faire.

Afin de répondre de manière concrète à vos besoins, nous avons construit des modules de formation autour des thématiques qui intéressent nos clients.

Nous pouvons également vous proposer des formations construites sur mesure et totalement adaptées à votre demande. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre attache avec notre service Formation : nous vous adresserons alors un questionnaire afin de nous permettre de déterminer le contexte social de votre entreprise. Dès lors, une proposition de formation accompagnée d'un devis vous sera communiqué.

Aussi, nous vous invitons à prendre attache avec notre cabinet afin de construire ensemble l'offre de formation la plus adéquate à votre contexte social. A cette fin, un questionnaire vous sera adressé afin de spécifier les particularités de votre entreprise (convention, accords d'entreprise, usages, besoins particuliers).

Nos tarifs

Formations Inter-entreprises

En présentiel dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes), ou en distanciel via le logiciel Teams

Groupes de 10 participants au minimum

Tarifs par participant :

Demi-journée : 500 € HT
(9h30-12h30)

Journée : 1.000 € HT
(9h30-12h30 / 13h30-16h30)

Formations Intra-entreprises

- **Contenu de formation adapté à la situation de l'entreprise**
- **Cas pratiques sur mesure, adaptés au client**

En présentiel :

- dans notre bureau de Paris (capacité d'accueil limitée à 19 personnes),
 - ou dans vos locaux
- ou en distanciel via le logiciel Teams

Tarifs :

Le programme et la durée des formations sur-mesure sont totalement adaptés à vos besoins. Prenez contact avec nous afin de co-construire votre formation.

Thème 1 - Gestion des enquêtes internes (p. 11-14)

- **Module 1** : Les enquêtes internes en entreprise - Aspects sociaux pratiques

Dates prévisionnelles : 06/02/2024, 06/06/2024

- **Module 2** : Lanceur d'alerte

Dates prévisionnelles : 06/02/2024, 06/06/2024

- **Module 3** : Prévention et gestion des situations de harcèlement

Dates prévisionnelles : 05/03/2024, 17/09/2024

Thème 2 - Gestion du personnel et protection des données personnelles RH (p. 15-19)

- **Module 1** : Comment mener une étude d'impact relative à la protection des données?

Dates prévisionnelles : 05/03/2024, 17/09/2024

- **Module 2** : La RGPD et ses incidences pratiques sur la gestion des RH

Dates prévisionnelles : 12/03/2024, 24/09/2024

- **Module 3** : La mise en place de l'index égalité femmes/hommes

Dates prévisionnelles : 19/03/2024, 01/10/2024

- **Module 4** : Le télétravail

Dates prévisionnelles : 12/03/2024, 24/09/2024

Thème 3 - Mise en place et gestion des institutions représentatives du personnel (p. 20-23)

- **Module 1** : Le Comité Social et Economique

Dates prévisionnelles : 26/03/2024, 08/10/2024

- **Module 2** : Comité de groupe et Négociation de groupe

Dates prévisionnelles : 02/04/2024, 15/10/2024

- **Module 3** : Les consultations des CSE dans les opérations *corporate*

Dates prévisionnelles : 02/04/2024, 15/10/2024

Thème 4 - Négociation collective (p. 24-26)

- **Module 1** : La participation en entreprise

Dates prévisionnelles : 23/04/2024, 05/11/2024

Thème 5 - Régime social et fiscal des indemnités et rémunération & mobilité (p. 26-29)

- **Module 1** : Les indemnités de rupture et la rémunération des dirigeants

Dates prévisionnelles : 23/04/2024, 05/11/2024

- **Module 2** : Mobilité internationale Outbound - Principes pratiques

Dates prévisionnelles : 30/04/2024, 12/11/2024

- **Module 3** : Le télétravail international

Dates prévisionnelles : 14/05/2024, 19/11/2024

Thème 6 - Restructurations d'entreprises (p. 30-34)

- **Module 1** : La rupture du contrat depuis les réformes Macron

Dates prévisionnelles : 21/05/2024, 26/11/2024

- **Module 2** : Licenciement collectif pour motif économique

Dates prévisionnelles : 28/05/2024, 28/11/2024

- **Module 3** : La Rupture Conventionnelle Collective

Dates prévisionnelles : 30/05/2024, 03/12/2024

- **Module 4** : Adapter son organisation dans un contexte économique dégradé

Dates prévisionnelles : 04/06/2024, 05/12/2024

Thème 7 – La santé au travail (p. 35-37)

- **Module 1** : Gérer l'inaptitude du salarié

Dates prévisionnelles : 11/06/2024, 12/12/2024

- **Module 2** : Les risques psychosociaux

Dates prévisionnelles : 11/06/2024, 12/12/2024

Thème 8 – Droit pénal du travail (p. 38-39)

- **Module 1** : La responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants en matière sociale

Dates prévisionnelles : 18/06/2024, 19/12/2024

Le cabinet est distingué dans les classements et prix français et internationaux les plus prestigieux dans la catégorie droit social.

Ogletree Deakins, lauréat du Sommet du Droit 2023, a remporté le Trophée d'Or en réorganisations sociales, décernés par les membres d'un jury indépendant composés de directeurs juridiques et de directions de grands groupes. Le cabinet a été primé lors de la cérémonie de remise des prix du Palmarès du Droit 2023 à Paris et s'est hissé dans le trio de tête des meilleurs cabinets français dans la catégorie Droit Social – Relations collectives.



Trophée d'or 2023
Sommet du Droit



Trophée de bronze 2023
Droit social - relations collectives



Classement international Legal
500 EMEA 2023



Classement dans 9 catégories :
Relations Sociales
& Droit du travail



Classé 4 étoiles
Restructuring 2023
PSE et contentieux afférents



Classé 4 étoiles
Restructuring 2023
PSE et contentieux afférents



Classement international - Chambers Europe 2023



Classement international
Best Lawyers 2023



Cécile Martin
Lawyer of the Year France 2022
Lawyer Monthly Legal Awards



Jean-Marc Albiol
distingué parmi les
« Stand-out Lawyer »

Vous avez des questions sur notre catalogue de formation ou des demandes spécifiques ?
Vous souhaitez des conseils pour identifier vos besoins en formation ?
Vous avez des suggestions, des remarques ou des axes d'améliorations à proposer ?
Vous souhaitez déposer/formuler une réclamation?

Contactez-nous via notre formulaire en ligne en cliquant [ici](#)
ou prenez directement attache avec notre référente pédagogique, Daniella Dellome : Paris.km@ogletreedeakins.com



Daniella Dellome
Référente Pédagogique
Paris.KM@ogletreedeakins.com
+33 1 53 64 12 39

Restons connectés : Ogletree France



Ogletree.fr

EUROPE

Paris / Lyon / Nantes / Bordeaux
Londres / Berlin

AMERIQUES

Atlanta / Austin / Birmingham / Boston / Charleston / Charlotte / Chicago / Cleveland / Columbia / Columbus / Dallas / Denver / Detroit (Metro) / Greenville / Houston / Indianapolis / Kansas City / Las Vegas / Los Angeles / Memphis / Mexico City / Miami / Milwaukee / Minneapolis / Montréal / Morristown / Nashville / New Orleans / New York City / Oklahoma City / Orange County / Philadelphia / Phoenix / Pittsburgh / Portland (ME) / Portland (OR) / Raleigh / Richmond / Sacramento / Salt Lake City / San Antonio / San Diego / San Francisco / Seattle / St. Louis / St. Thomas / Stamford / Tampa / Toronto / Torrance / Tucson / Washington, D.C.

Ogletree Deakins

Avocats dédiés au droit social